



VENDREDI 7 JUIN 2024

PAS-DE-CALAIS HABITAT OFFRE UNE AIDE À DOMICILE POUR LES PLUS DE 65 ANS

Parce qu'en vieillissant, il peut devenir difficile d'accomplir seul les gestes du quotidien, Pas-de-Calais habitat offre 10 heures de service à domicile totalement gratuites pour les locataires de plus de 65 ans vivant dans les quartiers prioritaires ciblés et sous condition de ressources.

Sur le territoire Artois-Gohelle où est déployé le dispositif « Mieux vivre à la maison* », ce sont 72 aînés qui en bénéficient à ce jour.

Pas-de-Calais habitat s'engage en faveur du bien-vieillir et des personnes en perte d'autonomie, en partenariat avec l'association Domartois et les Villes de Grenay, Hénin-Beaumont, Lens, Loos-en-Gohelle et Sallaumines. Certains locataires bien identifiés peuvent ainsi bénéficier d'une aide liée aux gestes du quotidien (aide à la toilette, repas...) ou relevant d'un accompagnement plus complet (mobilité, activités...).

À travers ce service, Pas-de-Calais habitat offre aussi une présence physique,

un accompagnement social. Il améliore le confort de vie et facilite le quotidien des aînés. Depuis sa mise en place en août 2023, le dispositif représente un coût d'environ 7000 euros pour l'Office.

Des intervenants qualifiés et formés

Les intervenants de l'association Domartois sont formés pour faciliter le maintien au domicile en préservant l'autonomie, en entretenant les liens sociaux et familiaux et en accompagnant sur diverses activités :

- le ménage, les courses, la préparation des repas
- l'entretien du logement (petite vitrerie, nettoyage de printemps...)
- une aide à la personne (lever, coucher, toilette, prise de repas)
- une assistance administrative
- le petit bricolage (montage de meubles, remise en peinture, petite tapisserie)
- le jardinage (entretien des haies d'une hauteur maximale de 2 mètres, tonte de gazon, désherbage...)

Selon Fabienne, assistante technique à Domartois : *"Pas-de-Calais habitat organise des réunions d'information pour présenter le dispositif. Ce type de rencontre est très important [tous les bailleurs ne le font pas] car cela permet de rassurer les seniors. Ils savent à qui ils ont affaire. Ce n'est pas toujours évident de faire entrer un inconnu dans son logement, alors la discussion désamorce les craintes éventuelles."*

Ces 10 heures gratuites sont aussi un moyen pour les locataires de tester les services de l'association, et pourquoi pas d'y adhérer par la suite, en bénéficiant d'une réduction d'impôt de 50%.

Lors des réunions d'information, les participants sont également informés des autres financements dont ils peuvent prétendre tels que l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) du Conseil départemental ou encore des aides de leur mutuelle ou de leur caisse de retraite.

**Ce dispositif entre dans le cadre de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) accordé aux bailleurs sociaux. Cet avantage fiscal est consenti par les communes en contrepartie d'une qualité de service renforcée et d'une amélioration de la qualité de vie urbaine. Il s'intègre ainsi dans un programme d'actions.*

10 heures
de service d'aide à
domicile gratuites

72 locataires
sont actuellement
bénéficiaires de ce
dispositif

7 000 €
C'est le coût pour Pas-de-Calais
habitat depuis la création de
l'aide sur le territoire
Artois-Gohelle

2023
Année de création
du dispositif «Mieux
vivre à la maison»



Qui sommes-nous ?

Créé en 1931, Pas-de-Calais habitat, bailleur social du Département, gère un parc de près de 40 000 logements répartis sur 214 communes, dans lesquels 79 000 locataires ont trouvé leur chez eux. Avec 31 agences et 10 points contact, Pas-de-Calais habitat agit au plus près des habitants, qu'ils soient locataires ou à la recherche d'un logement à louer ou à vendre. Pour construire le territoire de demain avec des logements accessibles, durables et de qualité, notre Office Public de l'Habitat (OPH) œuvre aux côtés de nombreux acteurs institutionnels et associatifs du département.

Contact presse

Céline Vicongne · Chargée des relations presse · celine.vicongne@pasdecalais-habitat.fr · 03 21 16 86 20 / 07 88 75 10 12

www.pasdecalais-habitat.fr

